PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE RENFORCÉE

MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU À RESPECTER EN HAUTE – LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Mesures s'appliquant aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau issu :

- du réseau d'eau potable
- de puits
- d'un cours d'eau (et nappe)
- d'un forage

Ne s'appliquent pas aux usages qui résultent de réserves d'eau constituées hors période d'étiage à partir de l'eau de pluie (retenue collinaire, retenue de substitution, réservoir, citernes...)

Réutilisation, recyclage de l'eau potable

Récupération, utilisation des eaux de pluie

Mesures de **limitation** des usages

Arrosage possible des **potagers de 20h à 8h**

Arrosage possible des **greens et départs de golf de 21h à 7h** (interdiction sur le reste du golf)

Prélèvements possible pour **irrigation** (hors prairies) dans cours d'eau (et nappes) **de 20h à 8h**

Mesures d'**interdiction** des usages

INTERDICTION d'arroser les **terrains de sports**

INTERDICTION de remplir les **piscines** et alimenter les **plans d'eau** (sauf piscicultures de production autorisées)

INTERDICTION d'arroser les **jardins d'agrément, pelouses, espaces verts** publics ou privés et **golfs** (sauf greens et départs)

INTERDICTION d'arroser les **prairies**

INTERDICTION de laver les **voiries, trottoirs ou voies privées**

INTERDICTION de nettoyer l'extérieur des **bâtiments**

INTERDICTION d'alimenter les **fontaines publiques** sur réseau d'eau potable

INTERDICTION de **laver les véhicules** hors installations professionnelles à haute pression ou à recyclage d'eau

! Sanctions !

Contravention de 5 éme classe :
1 500 € pour une personne physique
7 500 € pour une personne morale

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site internet des services de l'État de Haute Loire : www.haute-loire.gouv.fr

Accueil > Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Eau > Sécheresse